

COMMUNE DE NOËL-CERNEUX



Procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 23 Juin 2026

Présents : Corinne PARATTE (Maire), Alain CHAPOTTE (1er adjoint), Sidonie NOËL (2e adjointe), Julien BOURNEZ (3e adjoint), Johanna KIRYLA, Serge KURDYBAN, Benoît THIERY, Fabrice MAINIER, Estelle NICOD et Angèle BILLOTTE

Absente excusée : Ana CORREIA CUNHA

Présidente : Corinne PARATTE

Secrétaire : Angèle BILLOTTE

Ouverture de la séance 20h00

1- Intervention EPAGE Doubs - Dessoubre — Programme Life Tourbières

Mme CAGNAN présente le programme Life Tourbières 2, programme européen sur sept ans visant à restaurer 70 tourbières du massif jurassien. L'objectif est de limiter la libération de gaz à effet de serre liée à la dégradation des tourbières en restaurant leur fonctionnement hydrologique.

Les études piézométriques menées sur deux ans ont confirmé un drainage problématique : l'eau est captée par d'anciens fossés et évacuée hors de la tourbière, entraînant minéralisation et perte de tourbe. Le bureau d'études propose la pose de barrages en madriers et de panneaux bois sur les drains principaux, complétés par le comblement de portions de fossés très incisés ; quelques arbres devront être abattus. Les travaux n'auront pas d'impact sur l'alimentation des étangs ; le chemin du Facteur pourra nécessiter la mise en place de pontons.

La commune du Bélieu est intéressée par un aménagement commun.

La commune donne un accord de principe pour la réalisation des travaux sur la partie communale. Les parcelles privées feront l'objet de conventions individuelles avec leurs propriétaires et exploitants. Une délibération formelle sera prise lors d'un prochain conseil pour autoriser la signature de la convention de travaux.

2- Approbation du Procès-Verbal du 26 Mai concernant les élections sénatoriales

3- Délibérations

3.1 - Facturation électronique des ventes de bois — mandat à l'ONF

En application du code forestier, l'Office national des forêts met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité.

Prévue par l'article 289 bis du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de bois non groupées avec d'autres collectivités (dites ventes simples), l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune via un mandat de facturation. Cette solution répond à un schéma et connu des comptables publics.

Dans ce cadre il est possible de donner ou pas mandat à l'ONF pour émettre et déposer gratuitement les factures sur Chorus Pro, il pourra y être mis fin à tout moment.

→ **Délibération adoptée** : mandat de facturation donné à l'ONF pour les ventes de bois communales via Chorus Pro.

3.2 - Création d'un emploi saisonnier

Comme chaque été, la commune recrute un jeune en renfort des agents techniques. M. Mathis Bouquet est retenu en CDD du 6 juillet au 15 août 2026, avec une semaine d'absence en août. L'emploi est partagé avec La Chenalotte à hauteur de 17h30 par commune, soit 35 heures hebdomadaires au total.

→ **Délibération adoptée** : création de l'emploi saisonnier et autorisation donnée à la Maire de signer le CDD.

3.3 - Carte Avantages Jeunes 2026-2027

Comme les deux années précédentes, la commune participe au dispositif Carte Avantages Jeunes au bénéfice des jeunes habitants jusqu'à 30 ans. La prise en charge communale, via l'Espace France Services, permet de ramener à 5 € le coût de la carte (le différentiel avec le prix réel — de l'ordre de 10 à 11 € — restant à la charge

de la commune). Une information a été diffusée sur le site, sur Facebook et par flyers ; inscriptions jusqu'au 30 juin.

→ **Délibération adoptée** : reconduction du dispositif

4- Points informations

4.1 - Syndicat scolaire et conseil d'école

- Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2026 s'établissent à 157 élèves, répartis sur sept classes à double niveau (PS-MS=19+5, MS-GS=13+8, GS-CP=13+8, CP-CE1=8+14, CE1-CE2=13+10, CE2-CM1=13+10, CM1-CM2=11+12). Mme RAMBAUD revient deux jours par semaine sur la classe de GS-CP.

- Le conseil d'école demande à compléter le parc de tablettes (cinq par site), ainsi que l'équipement de VPI (tableaux interactifs) à La Chenalotte sur le même schéma qu'au Barboux.

M. COULOUVRAT sollicitera l'inspection pour les subventions et un fournisseur sera consulté.

- Le remplacement des fenêtres de la classe située à l'étage et la pose de volets sont programmés pendant l'été par l'entreprise Vermot de la Chenalotte.

- Plan canicule : l'église (bâtiment communal) pourra accueillir les classes par fortes chaleurs, sur autorisation de l'inspection, ainsi que la forêt pédagogique et les espaces verts ; la sacristie a été sécurisée.

- Changement des horaires d'école à la rentrée : décalage de 10 minutes afin de correspondre aux horaires des bus (régulièrement en retard cette année avec un impact sur le temps scolaire).

Mme le Maire a participé à l'Observatoire des dynamiques scolaires. Le Doubs est département pilote pour anticiper la carte scolaire avec pour objectif maximum 24 élèves par classe et ainsi que la réduction du temps de trajet scolaire, « fondation de l'école de demain ». Cet observatoire en présence du DSDEN et du sous-préfet permettra de travailler en collaboration avec les collectivités sur l'état des lieux et l'avenir de nos écoles.

4.2 - Parc Naturel Régional (PNR)

Mme Le Maire et Mme KIRYLA ont assisté à la présentation des commissions du PNR. La commune se positionne sur deux commissions : transition énergétique et mobilité douce.

Mme Le Maire et M.CHAPOTTE ont assisté à une rencontre « Voie douce et intercommunale » avec la CCPR pour étudier une liaison cyclable et piétonne entre les communes du syndicat scolaire (Le Barboux — La Chenalotte — Noël-Cerneux) ; plusieurs solutions sont à l'étude (terre-plein, feu cycliste actionné, reprise de la voie du Taco), sachant que les aménagements le long de la départementale relèvent du Département.

Un bureau d'étude a été désigné pour le projet.

4.3 - Travaux du chemin forestier

Les travaux sont en cours sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, dans le cadre d'une convention avec la commune du Russey (subventions Région). Un incident a eu lieu : l'entreprise DODANE a sectionné une conduite du syndicat des Eaux (perte estimée à 250 m³) ainsi que la fibre Orange, en raison d'un défaut d'information sur la plate-forme DICT ; les réserves des réservoirs ont permis d'éviter toute coupure d'eau.

Les travaux comprennent drainage, busage, dévers et enrobé sur la partie basse. Une situation financière précise sur le budget initial d'environ 59 000 € TTC est demandée à l'ONF pour la prochaine réunion. M. CHAPOTTE et M. BOURNEZ sont en charge du suivi de chantier.

4.4 - Projet Maison Lornot — subventions

Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux de : 300 000 € notifiés.

Région : 150 000 € confirmés.

Département : en attente.

Les courriers des entreprises retenues leur seront adressés via la plate-forme des marchés publics avant le 10 juillet ; ces dernières pourraient réviser leurs prix compte tenu du délai écoulé. Le SYDED conditionne sa subvention (de l'ordre de 60 000 €, partie chaufferie) à une mesure complémentaire attendue du maître d'œuvre depuis avril : une relance ferme est faite, faute de quoi une réunion conjointe avec le SYDED sera provoquée.

4.5 - Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR)

- La CCPR engage un pacte financier global avec l'aide d'un bureau d'études (Cabinet Rydge) afin d'accompagner l'EPCI sur l'ensemble du mandat (priorisation des travaux, suite à la prise de compétence assainissement, plan de financement...). La première partie sera présentée aux élus communautaires.

Il est proposé à chaque commune membre l'opportunité de bénéficier d'une étude précise portée par la CCPR. Le coût global est d'environ 29 000 € TTC pour les 17 communes, calculé selon la population et le revenu moyen par habitant ; la part de Noël-Cerneux s'élève à environ 1 660 €. Mme Le Maire propose d'adhérer à la démarche, qui sera très utile pour cadrer les projets et identifier les marges de manœuvre.

- L'intégration des données communales (assainissement) dans le SIG de la CCPR est proposée par Sopreco pour environ 900 € TTC, en remplacement du contrat annuel actuel et en gardant un accès.

- Assainissement : une nouvelle rencontre aura lieu avec les agents communaux concernant les astreintes à mettre en place sur les diverses stations d'épuration.
- La médiathèque itinérante, a eu beaucoup de succès cette année. Elle se déplace dans notre commune à la salle des fêtes afin que les enfants de la maternelle en bénéficient.
- Le lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) propose des interventions-échanges les jeudis matin à Bonnetage.
- Saison culturelle : le spectacle organisé le samedi de la cyclo sportive (clown-acrobate avec vélo) a été très apprécié. Le dernier spectacle de la saison est annoncé le vendredi 4 décembre à Noël-Cerneux.

4.6 - Syndicat des Eaux du Haut Plateau du Russey

Le déploiement des compteurs d'eau connectés se poursuit : les têtes connectées sont en cours d'installation par Gaz et Eaux, qui permettront dorénavant : relève à distance, facturation automatique et détection précoce des fuites. L'antenne de collecte est intégrée au clocher de l'église.

4.7 - Devis entretien voirie

Un devis de l'entreprise Franche-Comté Goudronnage, d'environ 5 000 € TTC, a été reçu pour l'entretien de la voirie. Compte tenu de la canicule en cours et de l'interdiction temporaire des travaux d'enrobé, l'opération est reportée. Les employés communaux ont par ailleurs effectué les opérations de grattage Sous les Tilleuls.

4.8 - Terrains d'aisance

Plusieurs situations ont été examinées avec les propriétaires concernés :

- Madame VALENTIN, propriétaire d'un terrain situé en face de la fontaine a donné son accord pour une cession au prix de 17 €/m² (frais de bornage et de notaire à la charge de la commune, démontage de la barrière bois pris en charge par la commune).

Pour la parcelle de M. BILLOD-LAILLET Dominique, la bande envisagée fera l'objet d'un acte notarié intégrant une servitude de passage et d'entretien du réseau d'eau pluviale ainsi que l'inconstructibilité sur cette bande de 4 m.

Deux autres parcelles seront vues sur place avec la géomètre afin de confirmer l'emplacement des bornes pour une vente éventuelle. Aucune décision définitive n'est prise à ce stade.

5- Questions diverses

5.1 - Courrier Bretonvillers — GIC et passages forestiers

La commune a reçu un courrier de Bretonvillers (où Noël-Cerneux possède une parcelle forestière) demandant à être systématiquement informée de tout passage sur chemin communal, sous peine d'amende. L'ONF confirme qu'aucun passage de la commune n'est nécessaire sur ces chemins, la sortie se faisant directement sur la route.

5.2 - Éclairage public — été

Comme les années précédentes, le conseil décide d'éteindre totalement l'éclairage public durant l'été (mi-juin à mi-août), avec rallumage à compter du 15 août. La configuration des horloges astronomiques sera revue pour éviter les difficultés rencontrées l'an dernier.

5.3 - Éclairage privé

Le conseil dénonce la profusion d'éclairages installés en façade d'un programme immobilier privé du village, qui dégrade fortement l'entrée de bourg et va à l'encontre des efforts de sobriété énergétique de la commune. Un courrier sera adressé à la copropriété.

5.4 - Plan canicule — personnes vulnérables

Sur la base de la liste des habitants de 70 ans et plus, complétée par les personnes fragiles signalées dans le voisinage, les conseillers se répartissent les contacts (téléphone ou visite) pour s'assurer du bien-être des personnes durant l'épisode de fortes chaleurs.

5.5 - Jardins de la mairie

Les jardins situés derrière la mairie, historiquement appelés « jardins du curé », pourraient être rebaptisés. Une proposition a été formulée, La réflexion est ouverte. A l'issue une cérémonie se réalisera avec les habitants.

5.6 - Salle des fêtes

Du carrelage a été endommagé lors d'une location ; une rencontre avec les locataires et un devis de réparation est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

